

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 560

Artikel: Avocats : les vendus et les autres
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022537>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POINT DE VUE

Le fond de l'air est frais

Dans «Le Nouvel Observateur» (15.9. p. 38) les lignes suivantes: «A son dernier congrès, le Syndicat général de l'éducation nationale (CFDT) a adopté une motion qui est passée à peu près inaperçue mais dont l'intérêt est pourtant considérable: elle propose d'insérer entre la fin des études secondaires et le début des études supérieures une phase obligatoire de prise de contact avec la vie sociale et professionnelle.» Tiens, voilà qui devrait intéresser la Société pédagogique romande, non? J'attends cordialement les commentaires.

* * *

Renouveau de la controverse, dans le canton de Neuchâtel, à propos du sucre complet. Quelques points, intermédiaires, d'interrogation.

Les sels minéraux et les vitamines exercent-ils, oui ou non, une quelconque action bactériostatique? En d'autres termes, limitent-ils, inclus dans le sucre complet, la dégradation du sucre en acides cariogènes par les bactéries de la bouche? Biochimistes, une réponse, svp.

Les tests sur le rat menés par le Dr Mühlemann («Swiss Dent», 1980, 1-2) — dont les résultats montrent une semblable cariogénicité du sucre raffiné et du sucre complet — ne devraient-ils

pas être repris, avec des procédures d'analyse différentes, de manière qu'on puisse disposer des habituels et nécessaires résultats de contre-épreuves?

Comment se fait-il qu'il y ait, par ailleurs, un pareil acharnement, chez certains dentistes, à dénigrer et le sucre complet et les travaux du Dr M.-H. Béguin?

On attend toujours des organisations professionnelles de dentistes qu'elles fassent interdire, dans les magasins, les étalages de saloperies sucrées, placés près des caisses, véritables *trappes* pour les mômes.

La liberté du commerce est infiniment plus cariogène que le sucre complet.

* * *

Statut des saisonniers.

Discussion avec trois ouvriers portugais, de 24, 26 et 27 ans, tous trois saisonniers, tous trois mariés, tous trois pères de familles.

Conclusion: le statut actuel de saisonnier est humainement abject, économiquement absurde, culturellement stalinien. Mais le directeur de l'OFIAMT semble lui trouver plein de vertus. Bonny, à Moscou!

* * *

Manifestations à Zurich.

Des passants, des commerçants, des bien-pensants réclament l'intervention de l'armée.

Clients tout désignés pour les vendeurs de chemises noires ou brunes.

La majorité des rentiers de l'AVS — selon l'enquête publiée par le FNRS — mène une vie plutôt confortable¹. Bien.

Jusqu'à quel âge?

On attend toujours que soit mise sur pied l'enquête sur la mortalité par groupes socio-professionnels.

Pas de doute que l'espérance de vie varie fortement d'un groupe à l'autre.

On en conclut, schématiquement, que, pour une part non négligeable, ce sont, une fois de plus, ceux qui ont mené une vie peu confortable qui payent la vie plutôt confortable de ceux qui ont toujours mené une vie plutôt confortable.

Qu'on cesse donc, une fois pour toutes, de parler de solidarité. Faut pas plaisanter avec la mort.

* * *

Bien le bonjour chez vous, tout de même.

Gil Stauffer

¹ Rappelons que dès la parution de la première ration de chiffres publiée par les chercheurs en question, nous avons procédé à une longue analyse des méthodes utilisées et des «conclusions» tirées par les scientifiques bernois. Pour l'instant, restons-en là (DP 514, 532, 536, 537 et 538) sur ce sujet dont on ne dira jamais assez — les examens de fond des problèmes soulevés ont été dramatiquement rares dans les milieux scientifiques et journalistiques — l'importance capitale pour l'avenir de la politique sociale helvétique: les derniers documents parus ne nous sont pas encore parvenus... un hasard? (Réd.)

AVOCATS: LES VENDUS ET LES AUTRES...

Dans la foulée de cette affaire d'un avocat arrêté (DP 557), le président des juristes démocrates de Suisse, M^e Rudolf Schaller, n'y va pas de main morte dans une interview accordée à l'hebdomadaire du Parti du travail, la «Voix ouvrière» du dernier week-end. Si nous résumons sa démonstration rapportée par un certain Jacob Berger, il y a

aujourd'hui trois sortes d'avocats en Suisse: d'abord «ceux qui sont au service des grandes banques, des spéculateurs immobiliers, des industriels» («ce sont eux les avocats politiques — cette appellation n'est généralement employée que pour les avocats progressistes — car ils défendent ouvertement, parfois même illégalement, les intérêts de la classe bourgeoise»); puis ceux qui «exercent leur métier sans se poser de questions sur leur fonc-

tion» et qui, pour M^e Schaller, ressemblent un peu aux prostituées: «qui me paye, je défends», disent-ils, «qui me paye mieux, je défends mieux»; et enfin les avocats «démocrates et progressistes» qui «se distinguent du lot par leur orientation politique»: «ce sont les avocats du peuple et ils travaillent par conviction»; «ils ne défendent jamais les intérêts de la bourgeoisie, surtout lorsque celle-ci s'oppose à des salariés.» Un plaidoyer pro domo?